



Bonjour à toutes et à tous,

Cette année 2021 sera une année localement riche en changement pour notre collectivité. En effet avant la fin du mois de janvier, il faudra que l'UNSA CD64 se prononce sur le protocole d'égalité professionnelle femmes-hommes dans notre collectivité, sur les lignes directrices de gestion qui remplacent en partie les CAP depuis le 1^{er} janvier 2021.

Nous devons également travailler sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire, l'augmentation du forfait ville et la mise en place du forfait mobilité durable, l'amélioration des conditions de travail des ASFAM et probablement sur la participation obligatoire des collectivités territoriales à la protection sociale de leurs agents à hauteur de 50%.

La présentation au sénat le 17 décembre 2020 de la loi décentralisation, transferts de compétences dite Loi 4D, augure de profonds changements dans les collectivités territoriales et la notre sera forcément impactée :

- Transferts des gestionnaires et personnels administratifs de l'Éducation Nationale ;
- Transferts de la médecine scolaire ;
- Transfert de la gestion des zones Natura 2000 ;
- Transfert des routes et petites lignes ferroviaires ;
- Transfert des compétences urbanisme et logement ;
- Recentralisation du financement du RSA.

Dans l'attente de vous informer davantage sur l'ensemble de ces sujets, je vous souhaite au nom de l'UNSA CD64 une très bonne année 2021

Le Secrétaire Départemental,

Pierre COMETS



Pierre COMETS - UNSA CD64

Secrétaire Départemental

Tel : 06.80.38.17.72 - courriel : syndicat-unsaterritoriaux@le64.fr

<http://unsaterritoriaux64.org>